



## AVIS - 29 avril 2021-

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) a publié, le **jeudi 29 avril 2021**, les délais de paiement déclarés par les EEP concernant **le mois de mars 2021** et ce, au niveau de la rubrique de l'Observatoire des Délais de Paiement (ODP) sur le portail dudit Ministère.

Compte tenu des enseignements des publications effectuées jusqu'à janvier 2021 et considérant la publication imminente du premier Rapport de l'Observatoire des Délais de Paiement, la mise en œuvre de cette bonne pratique de publication a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de travaux rapprochés avec les EEP en vue de renforcer la qualité des informations publiées et de consolider les mesures à même de réduire davantage les délais de paiement.

Ainsi et à partir de cette année, la publication des délais déclarés par les EEP se fera selon une périodicité trimestrielle.

Dans ce cadre, la moyenne des délais de paiement déclarés par l'ensemble des EEP a atteint **38,4 jours à fin mars 2021** contre 42,6 jours à fin mars 2020.